

DEPARTEMENT DU VAR

Arrondissement de Draguignan



COMMUNE DU MUY

**MENTION D’AFFICHAGE
DE LA DELIBERATION n° 2020-72 du 27 juillet 2020**

SECTEUR ENTREE OUEST :

**PRISE EN CONSIDERATION DE L’OPERATION D’AMENAGEMENT ET INSTAURATION D’UN
PERIMETRE D’ETUDES INSTAURE AU TITRE DE L’ARTICLE L.424-1 DU CODE DE L’URBANISME**

Par délibération n° 2020-72 du 27 juillet 2020, le Conseil Municipal de la Ville du MUY a décidé de prendre en considération l’opération d’aménagement inscrite dans le périmètre d’études instauré au titre de l’article L 424-1 du Code de l’Urbanisme.

Cette délibération est affichée pendant un mois à compter du 30 Juillet 2020 sur les panneaux d’affichage prévus à cet effet devant la Mairie du Muy.

La délibération n° 2020-72 ainsi que le périmètre du secteur d’études qui y est annexé, sont consultables en Mairie du MUY, service Urbanisme, aux heures et jours ouvrables.

Le Maire,
Liliane BOYER.